

# Conditions Générales d'Utilisation

## GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME et DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

### PRESENTATION

Les conditions générales d'utilisation (CGU) régissent l'utilisation du téléservice « **GUICHET UNIQUE** ». Ce téléservice propose une interface claire et simple pour déposer les types de documents suivants :

- Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes)
- Demande de permis d'aménager,
- Demande de permis de démolir,
- Demande de permis modificatif,
- demande de transfert de permis,
- Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- Déclaration préalable (lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager),
- Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire),
- Déclaration d'ouverture de chantier (DOC),
- Déclaration d'achèvement attestant la conformité des travaux (DAACT),
- Demandes et dossiers dont l'instruction relève de l'Etat,
- Certificat d'Urbanisme d'information (CUa),
- Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb),
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Les objectifs poursuivis par la mise en œuvre du téléservice sont les suivants :

- dématérialisation des actes d'urbanisme traités au niveau de l'enregistrement, l'instruction et la délivrance des actes administratifs,
- économies substantielles (consommables, frais postaux),
- fluidité dans la transmission et la délivrance des actes.

### Article 1 – Définitions

- Le « **téléservice** » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'utilisateur a accès.
- Le « **service gestionnaire** » désigne la Direction de l'Aménagement du Territoire et Prospective de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (CCCCF), responsable de la base utilisateurs, utilisée via l'espace Mon Compte. La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel/professionnel.

### Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du téléservice et les relations entre les communes adhérentes au téléservice, le service gestionnaire et l'utilisateur/le professionnel. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation préalable des présentes CGU dans leur intégralité, sans réserve et sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit.

Le consentement de chaque utilisateur est requis et matérialisé par le fait de déclarer la mention suivante : « lu et accepté les présentes CGU ».

Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

### **Article 3 - Utilisation du téléservice**

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice.

Il est tenu d'en préserver la confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès.

Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de son compte. Le service gestionnaire se réserve le droit de changer les codes d'accès dudit portail, de bloquer le Profil et de notifier ces changements à l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tous termes ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

#### **3.1 - Création d'un compte**

L'utilisateur procède à la création d'un compte particulier ou professionnel d'accès au téléservice après avoir consenti aux CGU.

La création d'un compte d'accès au téléservice nécessite de fournir une adresse mail personnelle.

La création du compte est soumise à validation par lien email pour un particulier ou par approbation du service gestionnaire pour un professionnel.

Une fois le compte validé, l'utilisateur peut se connecter à son espace et accéder à la gamme de téléservices urbanisme.

#### **3.2 - Gestion des consentements**

En utilisant ce téléservice, l'utilisateur consent à ce que la CCCCf lui envoie des communications à l'adresse générique renseignée par ses soins.

L'utilisateur peut, à tout moment, retirer son consentement en envoyant une demande à la CCCCf à l'adresse suivante : [sat@coeurcotefleurie.org](mailto:sat@coeurcotefleurie.org)

#### **3.3 • Modalités de dépôt d'un dossier**

L'utilisateur remplit en ligne le formulaire Cerfa de demande et valide celui-ci en y joignant les pièces obligatoires nécessaires au traitement de sa demande et selon la nature ou le type de son projet.

Le téléservice affiche un récapitulatif de la demande et des pièces versées afin que celui-ci puisse les vérifier et les confirmer.

La confirmation et la transmission de la demande par l'utilisateur vaut signature de celle-ci.

Toutes les pièces inhérentes à la gestion du dossier seront transmises sous format dématérialisé.

L'utilisateur est encouragé à se déconnecter à la fin de la navigation, d'autant plus sur un appareil public ou qui ne lui appartient pas.

### **3.4 – Limitation au téléservice**

L'utilisateur peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche « demande d'autorisation d'urbanisme » ou « déclaration d'intention d'aliéner ».

Les extensions de format de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png.

Le service gestionnaire limite à 40Mo le poids d'une pièce transmise via le formulaire.

Les navigateurs compatibles pour l'usage du téléservice doivent être en version récente (mise à jour de moins d'un an) : Mozilla Firefox, Edge et Chrome.

### **3.5 - Traitement des accusés d'enregistrement électronique (AEE) et accusés de réception et électronique (ARE)**

Le service gestionnaire met en œuvre les conditions d'envoi des accusés de réception et d'enregistrement qui font suite aux envois électroniques des usagers.

Après transmission de la demande, un accusé d'enregistrement électronique (AEE) est immédiatement envoyé à l'adresse électronique enregistrée. Il mentionne la date de réception de l'envoi sur le téléservice.

Si, cet accusé d'enregistrement électronique (AEE) n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'utilisateur doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte pour défaut de fonctionnement de son adresse électronique.

L'utilisateur reçoit à l'adresse électronique enregistrée, dans les 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le service compétent, l'accusé de réception (ARE). Cet accusé de réception comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- Le numéro d'enregistrement du dossier,
- La date de réception de l'envoi électronique,
- La désignation du service chargé du dossier, ainsi que l'adresse électronique ou postale et son numéro de téléphone.

L'accusé de réception électronique (ARE) indique si la demande est susceptible de donner lieu à une décision tacite ou de rejet.

L'accusé d'enregistrement électronique (AEE) et l'accusé de réception électronique sont adressés à l'utilisateur (courrier), excepté si ce dernier a porté mention d'une adresse électronique à utiliser à cette fin.

Lorsque la demande par saisine est incomplète, l'administration indique à l'utilisateur par une transmission complémentaire les pièces et les informations manquantes exigées par la réglementation en vigueur, ainsi que le délai fixé pour la réception de ces pièces et de ces informations.

### 3.6 – Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique « Mes dossiers en cours » et « Mes dossiers terminés », d'un tableau de bord de suivi de ses demandes.

#### Article 4 - Accès au téléservice

Le téléservice est accessible via l'adresse suivante : <https://urbanisme.coeurcotefleurie.org/guichet-unique/>  
Il est disponible 7 jours/7 et 24h/24h et est gratuit.

L'utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnels, confidentiels et non transmissibles lui permettant d'accéder au téléservice.

Ce mot de passe doit être d'une longueur de 8 caractères avec au moins 4 types différents : minuscule(s), majuscule(s), chiffre(s) et caractère(s) spécial(aux). Les utilisateurs doivent se référer aux guides de bonnes pratiques édités par l'ANSSI (Agence d'Etat).

L'utilisateur s'assure que les caractéristiques du matériel et des logiciels qu'il utilise lui permettent d'accéder au téléservice dans de bonnes conditions et prend toutes les mesures pour se protéger d'éventuelles contaminations par des programmes malicieux. Le type de documents et les formats utilisés devront respecter les dispositions inscrites dans le téléservice et les présentes CGU.

L'utilisateur s'engage à déposer sa demande sur le téléservice via le formulaire spécifique disponible sur ce dernier.

#### Article 5 - Responsabilités et garanties

**5.1** – L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, l'utilisateur s'engage à en avvertir sans délai la CCCCCF.

La CCCCCF ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

**5.2** - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La CCCCCF ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La CCCCCF ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la CCCCCF ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou à en modifier les conditions d'utilisation.

La CCCCCF décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible (notamment pour maintenance), ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La CCCCCF ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

## **Article 6 – Règlement général sur la protection des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données à caractère personnel sont collectées à des fins légitimes et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur.

Elles servent à :

- l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- la création d'un espace personnel permettant les échanges entre le demandeur et l'administration le cas échéant ;
- l'établissement de statistiques conformément à l'article L. 423-2 du code de l'urbanisme.

La CCCCCF représentée par son président, ainsi que les communes représentées par leur maire, sont responsables conjoints de traitement.

Les données personnelles fournies font l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la réglementation en vigueur et ne seront pas utilisées pour poursuivre d'autres finalités sans votre consentement explicite.

Les destinataires ayant accès aux données à caractère personnel sont :

- la CCCCCF, ses services compétents
- les communes adhérentes pour le territoire qui les concerne
- les services consultés pour avis dans le cadre prévu par le législateur

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, de suppression (restreint).

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut adresser un courrier à la mairie d'implantation de sa demande ou contacter son délégué à la protection des données par email, mais également adresser un courrier à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie – 12 rue Robert Fossorier – BP30086 – 14803 DEAUVILLE CEDEX ou prendre contact avec son délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@coeurcotefleurie.org](mailto:dpo@coeurcotefleurie.org).

Il peut consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur ses droits ou pour introduire une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

## **Article 7 – Contacts**

Pour toutes questions éventuelles concernant le téléservice, l'utilisateur peut contacter la CCCCCF à l'adresse mail suivante : [sat@coeurcotefleurie.org](mailto:sat@coeurcotefleurie.org)

## **Article 8 - Propriété intellectuelle**

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la CCCCCF et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la CCCCF, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la CCCCF.

### **Article 9 – Sanctions**

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure lui semblant adéquate à l'encontre de tout utilisateur contrevenant, selon lui, à la législation en vigueur ou aux présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.

### **Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente**

Le droit applicable est le droit français. Tout litige découlant des présentes CGU sera soumis à la compétence des juridictions françaises.